

**AVENANT N°11 A L'ACCORD DE PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS DU GROUPE SAFRAN**

Entre la Direction Générale de SAFRAN, représentée par Jean-Luc BERARD, Directeur Groupe des Ressources Humaines et Vincent MACKIE, Directeur des Affaires Sociales,

d'une part,

et les Organisations Syndicales suivantes, représentées par :

- pour la CFDT :
  - M. *Max AUBRY*
  - M. *Julien Fonteneau*
  - M.
  - M.
  
- pour la CFE-CGC :
  - M. *Patrick POTACEK*
  - M. *Daniel VERDY*
  - M. *Durand Eric*
  - M.
  
- pour la CGT :
  - M. *Pascal BOUHIER*
  - M. *Montuelle Gérard*
  - M.
  - M.
  
- pour FO :
  - M. *GNÉAU Julien*
  - M. *Julien LE PAPE*
  - M.
  - M.

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

*UN*

## PREAMBULE

Les parties conviennent de mettre à jour la liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'Accord de participation des salariés aux résultats du groupe Safran signé le 30 juin 2005.

### Article 1 - Mise à jour du périmètre de l'accord

*Les dispositions de l'article 1 de l'accord de Participation des salariés aux résultats du groupe SAFRAN signé le 30 juin 2005 intitulé « Champ d'application de l'accord » sont supprimées et remplacées par ce qui suit :*

Le présent avenant s'applique aux sociétés filiales directes ou indirectes de Safran.

Outre la société Safran, sont visées, à la date de signature du présent avenant, les sociétés suivantes :

Airfoils Advanced Solutions (AAS)  
International Services Electronique Informatique (ISEI)  
Safran Aero Composite  
Safran Aircraft Engines  
Safran Ceramics  
Safran Electrical & Power  
Safran Electronics & Defense  
Safran Engineering Services  
Safran Filtration Systems  
Safran Helicopter Engines  
Safran Landing Systems  
Safran Landing Systems Services Dinard  
Safran Nacelles  
Safran Power Units  
Safran Reosc  
Safran System Aerostructures  
Safran Transmission Systems  
Safran Ventilation Systems  
Safran Test Cells France

Conformément aux dispositions de l'article 2.1 de l'accord de Participation des salariés aux résultats du groupe Safran, les représentants employeurs et salariés des sociétés intégrant nouvellement le périmètre signent, à leur niveau, un avenant d'adhésion audit accord de Groupe.

VP Jhy

FTA

PB ED \*  
JF JN

**Article 2 - Prise d'effet et durée de l'avenant**

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée.

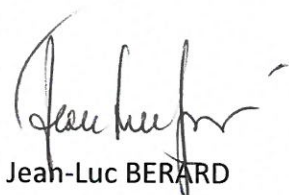
Il s'appliquera pour la première fois pour la participation calculée au titre de l'exercice 2019, qui a été ouvert le 1er janvier 2019 et sera clos le 31 décembre 2019.

**Article 3 - Publicité et dépôt de l'accord**

Le présent avenant sera déposé, à l'initiative de la Direction, auprès de la DIRECCTE en version électronique, ainsi qu'au secrétariat du greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

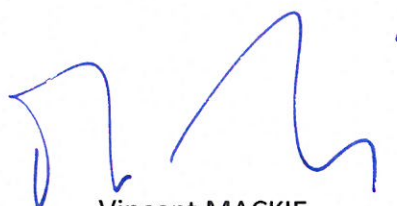
Fait à Paris, le 29/01/2019

Pour SAFRAN :



Jean-Luc BERARD

Directeur Groupe des Ressources Humaines



Vincent MACKIE

Directeur des Affaires Sociales

Pour les Organisations Syndicales :

- CFDT :

M.

M. Marc AUBRY

M.

M.

M.

- CFE-CGC :

M.

M. Patrick POTACEK

M.

M. Daniel VERDY

M.

M. Durand ERIC

M.

- CGT :

M.

M. Pascal BOUHIER

M.

M. Montuelle Gérard

M.

M.

- FO :

M.

M. GNEAU Julien

M.

M. Julien LE PARE

M.